

**Département des Côtes d'Armor**

***Commune de BROONS***



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du mardi 22 mars 2022**

## Sommaire

**22/03/22 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 mars 2022.**

**22/03/22 – 2 – Finances communales – Demande de subvention DSIL pour l'année 2022 pour le projet d'extension et de sécurisation de l'atelier technique communal.**

**22/03/22 – 3 – Finances communales – Présentation et vote des comptes administratifs 2021 pour le budget principal et les budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping), au vu des comptes de gestion remis par le comptable public.**

**22/03/22 – 4 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2022 : budget principal et budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping).**

**22/03/22 – 5 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2022.**

**22/03/22 – 6 – Finances communales – Vote des budgets 2022.**

**22/03/22 – 7 – Questions diverses.**

Département des Côtes d'Armor  
Commune de BROONS

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

Mardi 22 mars 2022

Le mardi 22 mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Annie GUILLARD, Mme Élise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, M. Jean Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET, M. Xavier ROY, Mme Nathalie MAUDEZ, M. Lénéaïck DELAHAYE, Mme Julie DURAND.

Absents : M. Quentin RENAULT (pouvoir à M. Pascal MIRIEL), M. Patrick RODIER (pouvoir à Lénéaïck DELAHAYE), Mme Sophie VILSALMON (pouvoir à Gwenola BERHAULT).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

**22/03/22 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 mars 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 08 mars 2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur HERVÉ indique qu'à la page 17 concernant l'inventaire des cours d'eau, une remarque sur les chemins d'exploitation abordée en « questions diverses » s'est glissée par erreur dans ce paragraphe.

En l'absence d'observations supplémentaires, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**22/03/22 – 2 – Finances communales – Demande de subvention DSIL pour l'année 2022 pour le projet d'extension et de sécurisation de l'atelier technique communal.**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du Conseil Municipal du 08 février et lors d'un échange avec Monsieur le Sous-Préfet, il a été proposé à la commune de passer ce dossier en DSIL.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet d'extension et de sécurisation de l'atelier technique communal et son plan de financement prévisionnel ci-dessous reproduit, afin de pouvoir compléter un dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL) pour l'année 2022.

Monsieur HERVÉ ajoute que des travaux de terrassement seront également à prévoir pour la réalisation de cette extension.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Tableau de financement des travaux prévisionnels d'extension et de sécurisation des bâtiments de l'atelier technique communal				
Emplois (montants HT)		Ressources		
Travaux	55 000 €	Autofinancement	38 500 €	70 %
		Subvention DSIL	16 500 €	30 %
<b>Total</b>	<b>55 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>55 000 €</b>	<b>100 %</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le projet d'extension et de sécurisation des bâtiments de l'atelier technique communal.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État au titre de la DSIL (année 2022), dans les conditions les plus favorables pour la commune, ce qui représente un montant de 16 500,00 €.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits de paiement correspondants au budget primitif 2022.

**22/03/22 – 3 – Finances communales – Présentation et vote des comptes administratifs 2021 pour le budget principal et les budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping), au vu des comptes de gestion remis par le comptable public.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Celui-ci rappelle que le vote du budget est un moment important pour le Conseil Municipal puisqu'il s'agit de la traduction comptable et financière de l'action municipale.

**1 – Présentation des comptes administratifs 2021 – Budget principal et budgets annexes**

Monsieur KERRIEN présente les résultats budgétaires de l'exercice 2021. Ces résultats seront soumis au vote du Conseil Municipal avec les comptes de gestion du comptable public.

Monsieur KERRIEN tient à remercier le personnel administratif pour l'aide apportée à l'élaboration du document, comprenant 36 pages de données comptables et financières, remis à chaque conseiller municipal. Il ajoute que le budget se fait à taux constant, sans hausse de l'imposition.

### 1- Budget principal.

Monsieur KERRIEN rappelle tout d'abord que la commission « Finances » s'est réunie le vendredi 18 mars 2022 afin d'examiner attentivement les comptes de l'exercice 2021.

Il présente ensuite le tableau comparatif des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, explique les montants les plus importants et expose les variations les plus significatives entre 2020 et 2021.

Monsieur KERRIEN revient ensuite, en détail, sur les différents chapitres de dépenses de fonctionnement.

Ainsi, le chapitre des charges à caractère général s'élève à 564 591,00 €, soit une diminution de 0,31 %.

*Monsieur ERMEL rejoint la séance à 18h56.*

En ce qui concerne les charges pour services extérieurs, les dépenses sont en augmentation de 15,54 % en 2021. A noter, une dépense cumulée de 18 840 € pour la reprise de 30 concessions au cimetière, une mission de classement des archives pour 4 686,50 €, les cotisations à divers organismes (Cotisation ADAC 22 pour 1 213,20 € ; Cotisation à la fédération française des villages-étapes pour 4 087,56€ ; Cotisation à l'Association des Maires de France pour 1 043,33 € ; 202,02 € pour l'adhésion au Conseil en Énergie Partagé (Dinan Agglomération) ; 311,23 € pour le label « Bio en Bretagne »).

*Monsieur DELAHAYE rejoint la séance à 18h59.*

Monsieur KERRIEN évoque le changement d'imputation de certaines dépenses qui sont désormais imputées à l'article 6232 fêtes et cérémonies.

Les dépenses de personnel font l'objet d'un commentaire détaillé.

Elles représentent une part significative de la section de fonctionnement du budget principal de la collectivité. Monsieur KERRIEN indique que les dépenses en personnel extérieur sont en augmentation en raison d'arrêts maladie de longue durée aux services techniques et au service scolaire.

Les autres mouvements de personnel sont également évoqués.

En ce qui concerne le chapitre des charges de gestion courante, la majorité des dépenses est connue à l'avance (participation à la scolarisation d'enfants en CLIS et à l'OGEC).

Par ailleurs, l'article relatif aux subventions aux associations est détaillé en annexe pour mettre en évidence les principales subventions.

S'agissant des charges d'intérêts, elles sont en baisse en raison de l'emprunt de la commune lié à l'aménagement de la Place Du Guesclin qui va se terminer au 31 décembre 2023.

Les amortissements sont comptabilisés pour un montant de 108 639,14 € contre 85 209,57 €. Augmentation tout à fait logique de +27,50% par rapport aux travaux d'effacement de réseaux effectués.

Nous avons commencé les amortissements depuis l'exercice 2006, le montant de la dotation commencera à diminuer progressivement dès 2022

En ce qui concerne les charges exceptionnelles, il s'agit d'opérations d'ordre comptable à la demande de la trésorerie, notamment pour des changements d'imputation ou pour la sortie de biens de l'inventaire communal.

Le total des dépenses de fonctionnement, en augmentation de 96 742,02 € (+5,04%), s'établit à 2 016 666,77 €.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% réalisation /budget	Variation du réalisé 2021 / 2020	
					Valeur	%
Charges à caractère général	566 327,50	642 000,00	564 591,00	87,94%	- 1 736,50	- 0,31%
Charges de Personnel	861 410,44	896 000,00	882 246,40	98,47%	20 835,96	2,42%
Charges de gestion courante	200 021,28	245 000,00	233 906,27	95,47%	33 884,99	16,94%
Charges financières	21 000,63	16 000,00	15 821,35	98,88%	- 5 179,28	- 24,66%
Charges exceptionnelles	82 690,97	5 000,00	107 654,61		24 963,64	
Dotations aux amortissements	85 209,93	109 000,00	108 639,14	99,67%	23 429,21	27,50%
Atténuation de produits	103 264,00	113 044,00	103 808,00	91,83%	544,00	0,53%
Dépenses imprévues	-	16 000,00	-			
<b>Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>1 919 924,75</b>	<b>2 042 044,00</b>	<b>2 016 666,77</b>	<b>98,75%</b>	<b>96 742,02</b>	<b>5,04%</b>

*Tableau de synthèse des dépenses de fonctionnement 2021*

Monsieur KERRIEN retrace ensuite les éléments significatifs des recettes de fonctionnement et mentionne les changements fiscaux intervenus au cours des dernières années (harmonisation des taux d'imposition communautaires du fait du rattachement à Dinan Agglomération ; conséquence de la suppression de la taxe d'habitation...)

Des recettes en légère hausse de 1,60 % entre 2020 et 2021.

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% réalisation /budget	Variation du réalisé 2021 / 2020	
					Valeur	%
Produits des services	155 154,87	161 500,00	194 483,91	120,42%	39 329,04	25,35%
Atténuation de charges	11 287,20	10 000,00	11 757,87	117,58%	470,67	4,17%
Impôts et Taxes	1 477 905,63	1 430 000,00	1 409 250,37	98,55%	- 68 655,26	- 4,65%
Dotations, participations et subventions	989 482,63	947 000,00	1 019 226,84	107,63%	29 744,21	3,01%
Produits de gestion courante	70 236,41	200 000,00	71 696,75	35,85%	1 460,34	2,08%
Produits financiers	3,60	5,00	3,60			
Produits exceptionnels	94 579,78	5 500,00	137 076,06		42 496,28	44,93%
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>2 798 650,12</b>	<b>2 754 005,00</b>	<b>2 843 495,40</b>	<b>103,25%</b>	<b>44 845,28</b>	<b>1,60%</b>

*Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement 2021*

En conséquence, l'autofinancement brut dégagé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 826 828,63 €. Ayant un excédent reporté en provenance de l'exercice 2020 de 153 593,62 €, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 980 422,25 €.

Monsieur KERRIEN indique que c'est le niveau d'excédent de fonctionnement qui conditionne le niveau d'investissement de la commune.

L'exécution du budget d'investissement se traduit par 1 181 629,30 € de dépenses nouvelles.

Monsieur KERRIEN détaille les principales réalisations 2021 :

- Acquisition de matériel fonctionnant avec une batterie pour les services techniques.
- L'effacement des réseaux aériens.
- L'aménagement de la rue de la Madeleine.
- Désamiantage et déconstruction des bâtiments de l'ancien collège.
- Remplacement des huisseries de la salle des fêtes.
- Réfection de chemins d'exploitation.
- Les acquisitions foncières.
- ...

En 2021, nous avons eu une année calme en termes d'investissements réalisés.

Broons a un niveau moyen d'investissement de 1 418 533,36 € depuis 2008.

Le financement fait appel, pour l'essentiel, aux ressources propres de la commune. L'endettement au 31 décembre 2021 a été réévalué à 653 € par habitant.

Par ailleurs, les recettes d'investissement sont essentiellement représentées par les dotations et réserves (FCTVA 2020, excédents de fonctionnement capitalisés), complétées de quelques subventions publiques.

Le résultat de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 386 686,20 €.

Ce besoin de financement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, s'élève à 489 686,20 €. Il pourra être intégralement couvert par l'affectation d'une partie de l'autofinancement dégagé en fonctionnement, ce qui permettra de reporter 490 736,05 € en excédent de fonctionnement au budget primitif 2022.

Il est constaté un montant total des investissements qui reste important pour une commune comme Broons.

Monsieur KERRIEN conclut sa présentation en indiquant quelques ratios financiers aux élus municipaux, en comparaison avec la moyenne des communes de la même strate :

Indicateurs de bonne gestion	2020	Moyenne strate	2021
<b>Part des dépenses de la collectivité</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement*	1 752 024		1 800 373
Population (chiffres INSEE - Population n-2)	2 962		2 970
<b>Total en € par habitant</b>	<b>592</b>	<b>708</b>	<b>606</b>
<b>Part de l'imposition de la collectivité</b>			
Produit des impositions directes	961 469		934 778
Population	2 962		2 970
<b>Total en € par habitant</b>	<b>325</b>	<b>420</b>	<b>315</b>
<b>Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa population</b>			
Dépenses d'équipement brut	2 185 420		1 181 629
Population	2 962		2 970
<b>Total en € par habitant</b>	<b>738</b>	<b>283</b>	<b>398</b>
<b>Part de l'endettement de la collectivité</b>			
Encours de la dette	2 155 398		1 940 554
Population	2 962		2 970
<b>Total en € par habitant</b>	<b>728</b>	<b>698</b>	<b>653</b>
<b>Part des charges de personnel dans le fonctionnement de la collectivité</b>			
Dépenses de personnel	861 410		882 246
Dépenses réelles de fonctionnement*	1 752 024		1 800 373
<b>Total</b>	<b>49,17 %</b>		<b>49,00 %</b>

<b>Ratio de rigidité structurelle</b> <b>Seuil d'alerte = 65% pendant 2 ans</b>			
Dépenses de personnel + contingents + charges d'intérêts	972 407		988 063
Recettes réelles de fonctionnement*	2 704 070		2 706 419
<b>Total</b>	<b>35,96 %</b>		<b>36,51 %</b>
<b>Ratio de formation de la CAF nette</b> <b>Seuil d'alerte = 100% pendant 2 ans</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement* + Remboursement annuel de la dette en capital	1 962 564		2 015 217
Recettes réelles de fonctionnement	2 704 070		2 706 419
<b>Total</b>	<b>72,58 %</b>		<b>74,46 %</b>
<b>Ratio de surendettement</b> <b>Seuil d'alerte = 121% pendant 2 ans</b>			
Encours de la dette	2 155 398		1 940 554
Recettes réelles de fonctionnement*	2 704 070		2 706 419
<b>Total</b>	<b>79,71 %</b>		<b>71,70 %</b>

\* : hors chapitres 67, 68, 77, 78

## 2- Budget annexe du lotissement de l'Artillerie.

Le stock de terrains à bâtir viabilisés s'élève désormais à 404 600,41 € et le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 129 909,45 € grâce aux avances du budget principal. Tous les lots du lotissement de l'Artillerie sont réservés ou vendus.

## 3- Budget annexe du lotissement de Bellevue.

Depuis 2016, il n'y a plus de stock de terrains à bâtir car le produit des ventes des lots a dépassé le stock. L'excédent théorique du budget a permis de financer la voirie définitive du lotissement qui a été imputée sur le budget principal. Actuellement, il reste 109 266,12 €.

## 4- Budget annexe du camping.

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice est déficitaire de 4 888,70 € tandis que le résultat cumulé est excédentaire de 130,41 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 29 204,32 € grâce à une avance du budget principal de 45 000 € en 2020.

## 2 - Examen et vote des comptes de gestion – Budget principal et budgets annexes

Monsieur KERRIEN présente les différents comptes de gestion.

Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable est retracé ci-après (en euros) par budget :

Objet	Budget principal	Budget lotissement Artillerie	Budget lotissement Bellevue	Budget camping
Dépenses de fonctionnement	2 016 666,77	422 457,99	0,11	11 915,51
Recettes de fonctionnement	2 843 495,40	422 457,99	26 175,11	7 026,81
Résultat de l'exercice 2021	826 828,63	0	26 175,00	-4 888,70
Résultat antérieur reporté	153 593,62	0	109 266,12	5 019,11
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>980 422,05</b>	<b>0</b>	<b>135 441,12</b>	<b>130,41</b>
Dépenses d'investissement	1 425 038,46	274 690,96	0	12 616,78
Recettes d'investissement	1 634 484,01	404 600,41	0	430,15
Résultat de l'exercice 2021	209 445,55	129 909,45	0	-12 186,78
Résultat antérieur reporté	-596 131,75	240 976,33	0	41 390,95
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>-386 686,20</b>	<b>370 885,78</b>	<b>0</b>	<b>29 204,32</b>
<b>Compte de gestion 2021</b>				
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2020	878 725,37	0	109 266,12	5 019,11
Fonctionnement : résultat de l'exercice 2021	826 828,63	0	26 175,00	-4 888,70
<b>Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice 2021</b>	<b>980 422,05</b>	<b>0</b>	<b>135 441,12</b>	<b>130,41</b>
Investissement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2020	-596 131,75	240 976,33	0	41 390,95
Investissement : résultat de l'exercice 2021	209 445,55	129 909,45	0	-12 186,78
<b>Investissement : résultat de clôture de l'exercice 2021</b>	<b>-386 686,20</b>	<b>370 885,78</b>	<b>0</b>	<b>29 204,32</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** les comptes de gestion présentés ci-dessus par le comptable public au titre de l'exercice budgétaire 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les comptes de gestion 2021.

3 - Budget principal - Vote du compte administratif 2021 et affectation des résultats au budget primitif 2022.

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

Pour ce vote, Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances, et quitte ensuite la salle de réunion.

Sont alors présentés, les comptes administratifs 2021, au vu des comptes de gestion du comptable public ainsi que les propositions d'affectation des résultats aux budgets primitifs 2022.

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2021** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Excédent cumulé de la section fonctionnement : **980 422 ,25 €**
  - ✓ Déficit de la section investissement : **486 776,61 €**
  
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget principal primitif **2022** comme suit :
  - ✓ En réserves au compte 1068 : **486 776,61 €**
  - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **493 645,64 €**
  - ✓ En déficit d'investissement reporté au chapitre 001 : **386 686,20 €**

4 - Lotissement de l'Artillerie - Vote du compte administratif 2021 et affectation des résultats au budget primitif 2022.

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2021** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **0 €.**
  - ✓ Solde de la section investissement : **370 885,78 €.**
  
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de l'Artillerie **2022** comme suit :
  - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **370 885,78 €.**

5 - Lotissement Bellevue - Vote du compte administratif 2021 et affectation des résultats au budget primitif 2022.

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2021** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **135 441,12 €**
  - ✓ Excédent de la section investissement : **0 €.**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de Bellevue **2022** comme suit :
  - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **135 441,12 €**

6 - Camping - Vote du compte administratif 2021 et affectation des résultats au budget primitif 2022.

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2021** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Excédent de la section de fonctionnement : **130,41 €.**
  - ✓ Excédent de la section d'investissement : **29 204,32 €.**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du camping **2022** comme suit :
  - ✓ En excédent d'exploitation reporté au chapitre 002 : **130,41 €.**
  - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **29 204,32 €.**

Monsieur KERRIEN informe Monsieur Le Maire que les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité et le félicite car cela signifie que les conseillers municipaux ont validé sa gestion de la commune au titre de l'année 2021

**22/03/22 – 4 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2022 : budget principal et budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping).**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN rappelle que la commission « Finances » s'est réunie le vendredi 18 mars afin d'examiner les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

Ce dernier présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour 2022, avec un maintien des taux d'imposition du bloc communal selon l'accord initial de fusion proposé par Dinan Agglomération.

Monsieur KERRIEN commente les variations les plus significatives des postes de dépenses et de recettes entre les exercices 2021 et 2022.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2021		Budget 2022		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Charges à caractère général	642 000,00	31,44%	680 000,00	32,11%	38 000,00	5,92
Charges de Personnel	896 000,00	43,88%	911 456,00	43,03%	15 456,00	1,73
Charges de gestion courante	245 000,00	12,00%	284 560,41	12,72%	39 560,41	16,15
Charges financières	16 000,00	0,78%	16 000,00	0,76%		
Charges exceptionnelles	5 000,00	0,24%	4 000,00	0,28%	- 1000,00	- 20,00
Dotations aux amortissements	109 000,00	5,34%	105 000,00	4,96%	- 4000,00	- 3,67
Atténuation de produits	113 044,00	5,54%	114 044,00	5,38%	1 000,00	0,88
Dépenses imprévues	16 000,00	0,78%				
<b>Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>2 042 044,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 115 060,41</b>	<b>100,00%</b>	<b>73 016,41</b>	<b>3,58%</b>
Virement à la section d'investissement	865 554,62	42,39%	1 200 675,64	56,69%	335 121,02	38,72%
<b>Dépenses de fonctionnement (incluant l'autofinancement)</b>	<b>2 907 598,62</b>	<b>142,39%</b>	<b>3 315 736,05</b>	<b>156,69%</b>	<b>411 137,43</b>	<b>14,14%</b>

Recettes de fonctionnement	Budget 2021		Budget 2022		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits des services	161 500,00	5,86%	164 000,00	5,81%	2 500,00	1,55%
Atténuation de charges	10 000,00	0,36%	10 000,00	0,35%	0,00	
Impôts et Taxes	1 430 000,00	51,92%	1 420 000,00	50,27%	-10 000,00	-0,70%
Dotations, participations et subventions	947 000,00	34,39%	1 007 500,00	35,66%	60 500,00	6,39%
Produits de gestion courante	200 000,00	7,26%	220 485,41	7,72%	20 485,41	10,24%
Produits financiers	5,00	0,00%	5,00	0,00%	0,00	
Produits exceptionnels	5 500,00	0,20%	100,00	0,19%	0,00	

<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>2 754 005,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 822 090,41</b>	<b>100,00%</b>	<b>68 085,41</b>	<b>2,47%</b>
Excédent de fonctionnement reporté	153 593,62	5,58%	493 645,64	17,537%	340 052,02	
<b>Recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté</b>	<b>2 907 598,62</b>	<b>105,58%</b>	<b>3 315 736,05</b>	<b>117,37%</b>	<b>408 137,43</b>	<b>14,04%</b>

Monsieur KERRIEN présente ensuite le programme détaillé des investissements pour l'exercice budgétaire 2022. Celui-ci s'élève à 2 467 366 €.

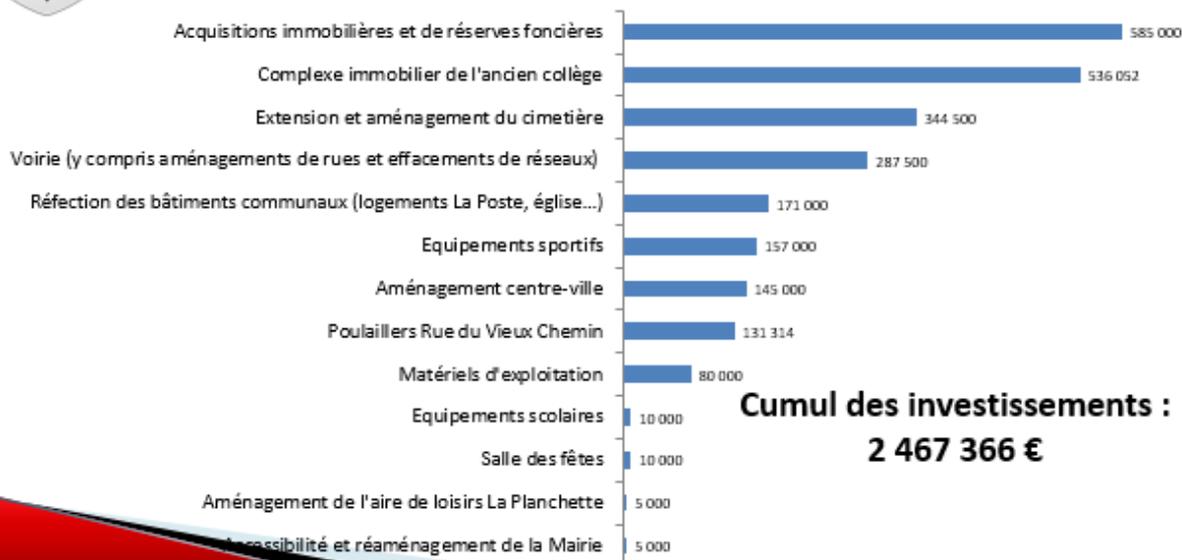
Il souligne les principales caractéristiques de la proposition de budget 2022.

- Le désamiantage et la déconstruction des poulaillers – rue du Vieux Chemin.
- L'effacement des réseaux aériens (rue de Brondineuf).
- Les acquisitions foncières : opportunités qui serviront à construire l'avenir de la commune ; vision à long terme.
- La rénovation du gymnase Jean Monnet (portes, voûte transparente, séparation en plexiglas entre la partie salle et la partie gymnastique...).
- La réfection de la toiture de la salle des sports du Chalet.
- L'aménagement de la cour de l'école Louise Briand.
- La rénovation de la toiture et des sols de la salle de motricité et d'une salle de classe de l'école maternelle.
- L'extension des bâtiments de l'atelier technique communal.
- La réfection de chemins d'exploitation.
- La signalisation d'un chemin de randonnée.
- La seconde tranche des travaux d'aménagement du cimetière (mise aux normes PMR).
- La rénovation des vitraux de l'église.
- ...

L'année 2022 sera également une année d'études dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».



## Répartition des investissements budgétés au titre de l'exercice 2022



En conclusion, après une année 2020 bouleversée par la crise sanitaire, nous avons retrouvé une année 2021 plus stable. L'exécution budgétaire a été conforme à nos prévisions. En 2021, il y a eu un niveau important d'investissements, mais moindre qu'au cours des 3 années précédentes, ce qui est appréciable pour les finances de la commune. Pour arriver à financer les futurs investissements, il faudra tenter d'accroître le montant des subventions obtenues en espérant qu'être une « Petite Ville de Demain » nous permettra de décrocher des montants substantiels

L'autofinancement net représente 38 % des recettes de fonctionnement cumulées, contre 56 % en 2016, 51 % en 2017, 53 % en 2018, 41 % en 2019, 27 % en 2020 et 30 % en 2021.

**L'endettement** au 31 décembre 2022 est évalué à **747 € par habitant**.

Le budget total est de 6 403 788,30 € (contre 5 575 761,32 € en 2021), ce qui est très élevé quand on compare avec des communes de la même strate, voire des communes avec une population bien supérieure à celle de Broons.

### 22/03/22 – 5 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Celui-ci indique aux élus qu'une modalité de neutralisation fiscale pour le contribuable sur trois ans (2017–2019) a été mise en place par la nouvelle intercommunalité « Dinan Agglomération ».

Ainsi, pour 2022, le budget a été élaboré sans augmentation des taux d'imposition. Ils sont reconduits pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,26 %

Monsieur KERRIEN propose alors aux Conseillers Municipaux de voter les taux d'imposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition communaux pour 2022 :
  - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38,47 %**
  - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,26 %**

**22/03/22 – 6 – Finances communales – Vote des budgets 2022.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

**1- Budget principal – Budget primitif 2022.**

Monsieur le Maire et Monsieur KERRIEN demandent aux élus de se prononcer sur le vote du budget principal 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget principal 2022 de la commune (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - ✓ Section de fonctionnement : 3 315 736,05 €.
  - ✓ Section d'investissement : 3 088 052,25 €.
  - ✓ Total : 6 403 788,30 €.

**2- Budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » - Budget primitif 2022.**

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » pour 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » 2022 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 164 124,22 €.
  - Section d'investissement : 520 000,00 €.
  - Total : 684 164,22 €.

**3- Budget annexe du lotissement « Bellevue » - Budget primitif 2022.**

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « Bellevue » pour 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « Bellevue » 2022 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 155 441,12 €.
  - Section d'investissement : 0,00 €.
  - Total : 155 441,12 €.

#### 4- Budget annexe du camping - Budget primitif 2022.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du camping pour 2022.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget annexe du camping 2022 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 17 400,00 €.
  - Section d'investissement : 29 904,32 €.
  - Total : 47 304,32 €.

#### 22/03/22 – 7 – Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente au profit de Monsieur LANDAIS des rez-de-chaussée des 7 et 9 Place Du Guesclin.
- Monsieur le Maire évoque également le reportage de France 3 Bretagne réalisé ce jour sur la commune portant sur les « Petites Villes de Demain ».
- Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 12 avril à 19h.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*